

# Une PME sur deux convaincue par la formation en alternance

## WALLONIE Des incitatants pour pousser plus d'entreprises à se mouiller

- Les employeurs ont pris des engagements forts : doubler le nombre de places en entreprises.
- Mais la frilosité domine.
- La ministre Eliane Tillieux veut innover.

**A**u début de l'été, partenaires sociaux et gouvernement wallon présentaient le pacte régional pour l'emploi. La formation en alternance y occupe une place prépondérante. Les employeurs prenaient un engagement fort : doubler le nombre de places ouvertes aux apprenants. En clair : passer de 10.000 à 20.000 places avant la fin de la décennie.

La route sera longue si l'on en juge par les chiffres de la « rentrée » de l'IfaPME et par les résultats d'une étude (1) menée en juillet et août par le Syndicat neutre des indépendants (SNI). Les inscriptions à l'Institut de formation en alternance sont en hausse : 17.666 apprenants contre 16.603 inscrits fin 2015. Au total, 5.762 personnes sont

inscrites en apprentissage, dont 3.934 dans le cadre d'un contrat en alternance, dans une des 9.626 entreprises agréées.

« Il reste 1.828 apprenants à la recherche d'un stage en entreprise, déplore Eliane Tillieux (PS), ministre de la Formation et de l'Emploi. Nous devons faire de l'alternance un choix positif et réfléchi. Notre challenge est double : augmenter le nombre d'entreprises qui ouvrent leurs portes et augmenter le nombre de jeunes qui se dirigent vers cette filière de manière positive et non par défaut. »

Car l'alternance, ça marche ! Selon l'IfaPME, 78 % des apprentis certifiés trouvent un emploi dans un délai de six mois ou se dirigent vers une formation de chef d'entreprise. En fonction du secteur d'activité choisi, de 67 à 84 % de ceux qui s'engagent dans la vie professionnelle ont trouvé du boulot dans le métier appris dans le cadre de l'alternance. Mais les entreprises restent frileuses : 11 % du millier de sociétés sondées ne connaissent pas la

formation en alternance tandis que 36 % en ont entendu parler mais ne l'utilisent pas.

Selon le SNI, un équilibre s'est installé entre les entreprises qui s'inscrivent dans la démarche (53 %) et celles qui rechignent à franchir le pas (47 %). Mais ceux qui utilisent le dispositif sont convaincus : 70 % jugent l'expérience positivement. Même si beaucoup se rejoignent sur deux points : la motivation de l'apprenant (81 %) et sa capacité à acquérir de nouvelles compétences (27 %) sont les clés du succès.

« C'est bien la preuve que la perception de l'alternance est positive, commente-t-on en substance du côté du SNI. Mais qu'il faut aussi rappeler sans cesse que ce type de formation ne s'adresse pas qu'à des jeunes dans l'échec ou aux seuls secteurs manuels, contrairement aux idées reçues. »

Pour 41 % des entreprises, c'est la formation ou la transmission d'un savoir à un jeune qui pousse à tenter l'expérience de l'alternance. Mais lors de la prise en charge d'un jeune, 21 % des entreprises seulement ont

comme objectif avoué une embauche sous contrat de travail.

### Tuteurs et coaches

Les réticences des employeurs sont très nombreuses : difficultés pour trouver le candidat idéal, obstacles administratifs, mauvaises expériences, manque de temps... Pour vaincre ces obstacles, Eliane Tillieux envisage la création d'un portail d'accès unique pour la formation en alternance, le secteur étant beaucoup plus complexe qu'il y paraît. Ensuite, explique la ministre, « la réforme des incitatants finan-

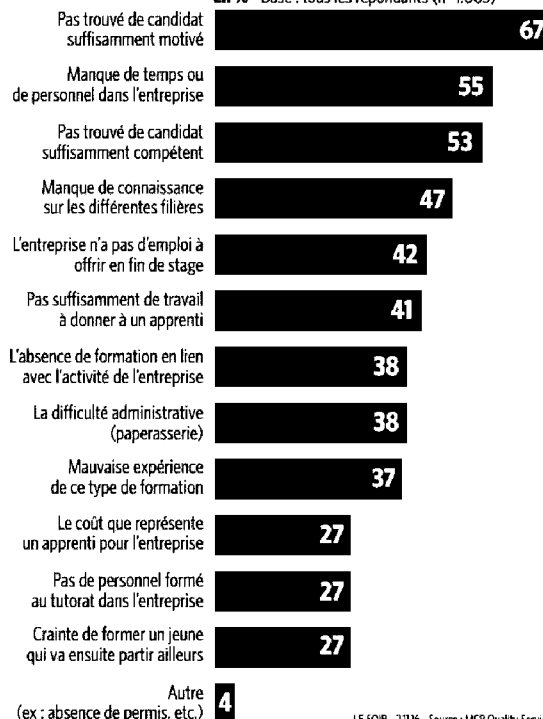
ciers prévoit un renforcement de la qualité du dispositif par une valorisation du tutorat et par l'engagement de coaches par secteurs d'activités. »

« Ces coaches proviendront des fédérations professionnelles, poursuit-elle. Ce qui donnera à celles-ci une véritable responsabilité puisqu'ils seront chargés d'agréer les entreprises qui accueillent des jeunes, d'accompagner les directions et les tuteurs et plus largement de promouvoir cette forme d'apprentissage. » ■

ERIC DEFFET

## Les freins à la prise d'un apprenant

En % Base : tous les répondants (n=1.003)



### CONTEXTE

#### Simplifions...

La Wallonie (IfaPME), la Fédération (Cefa) et Bruxelles (SFPME) ont chacune leur opérateur pour la formation en alternance. Il fallait simplifier. Cela fut fait par la création d'un Office francophone et transversal. Dans la foulée, un agrément unique pour toutes les entreprises, un seul contrat d'alternance, une reconfiguration totale des incitatants financiers et surtout une certification commune ont été prévus, tous réseaux confondus.

E.D.

# remise à niveau Quand le prof va se former en entreprise

Les élèves ne sont pas les seuls à apprendre leur métier en entreprise. Pour les professeurs, c'est possible aussi. En 2015, la Fondation pour l'enseignement (sa vocation est de rapprocher l'école de l'entreprise) a lancé une formule qui offre aux profs du technique/professionnel de redécouvrir sur le terrain ce qu'ils enseignent à leurs élèves. C'est l'opération « Entr'apprendre ». Elle offre à l'enseignant de ne pas s'enliser dans sa pratique et de se reconnecter avec les réalités du travail.

En 2015, 55 stages avaient été proposés dans 8 entreprises. En 2016, 15 entreprises ont accueilli 50 stagiaires issus de 27 écoles.

Depuis 2015, dit la Fondation pour l'enseignement, 4.000 élèves ont été indirectement « impactés » par cette remise à niveau de leurs profs.

La Fondation indique : « Ces stages d'observation et d'immersion ont obtenu des retours très positifs et ont été considérés comme très utiles pour le corps professoral et les entreprises. » On ajoute : « Certains ont notamment réalisé l'importance de la sécurité sur le terrain et ont répercuté cette conscience sur leurs élèves et leurs collègues. » Les stages sont aussi l'occasion de mieux prendre conscience des « savoir-être » que suppose la vie en entreprise.

## Cent stages en 2017

En cette année scolaire, on va encore amplifier le mouvement puisque cent stages seront possibles, dans trente entreprises, à partir de février. Ils sont ouverts aux enseignants du technique et du professionnel mais aussi aux formateurs des Cefa (Centres de formation en alternance) et des CTA – les Centres de technologie avancée où les écoles disposent d'équipements de pointe.

Les trente entreprises partenaires sont actives dans les domaines de l'automobile, l'électricité domestique ou industrielle, la chimie, la construction, l'industrie technologique, le transport public, l'agroalimentaire, le

commerce, la grande distribution.

Les stages proposent de l'observation ou de l'immersion (on met la main à la pâte). Cette année, une nouveauté : l'immersion sera possible pour les enseignants du technique/professionnel qui donnent les cours généraux (français, langues, maths...). « Cela permettra de renforcer l'intérêt des élèves en donnant plus de sens aux cours généraux. » Pour s'inscrire : s'adresser à sa direction ou directement à l'IFC (institut de formation en cours de carrière), associé à l'opération. ■

PIERRE BOUILLON